

4.1. L'hygiène dans le travail avec les abeilles

Cet aide-mémoire contient des indications pratiques concernant le travail hygiénique avec les abeilles. Or quelques simples mesures suffisent déjà à obtenir une bonne hygiène. Nos recommandations devraient être appliquées en tout temps. En cas de traitements de maladies, les instructions des assistants officiels en inspection des ruchers (inspecteurs des ruchers) doivent être suivies à la lettre.

Objectif :

Avec une méthode de travail propre, adaptée à la pratique, vous améliorez sensiblement l'hygiène relative au maniement de vos abeilles et contribuez ainsi à une meilleure santé de vos colonies et à des produits apicoles plus hygiéniques.

Hygiène de la colonie/renouvellement des rayons :

Afin d'éviter la transmission de maladies, il vaut mieux renoncer à échanger des rayons. Le plus grand danger réside dans le transfert de couvain dans une autre colonie. Si des cadres de couvain sont néanmoins déplacés (par exemple pour la formation de jeunes colonies avec couvain), il faut le noter sur les registres des colonies concernées. En outre, les cadres de nourriture, de couvain ou de miel ne doivent être librement accessibles ni aux abeilles ni aux ravageurs.

Les rayons devraient être totalement renouvelés tous les trois ans. Cela peut être obtenu par une adjonction régulière de cadres de cire gaufrée (annuellement 1/3), par la formation de jeunes colonies ou par un renouvellement complet des rayons ([aide-mémoire 4.4.](#)).

Ustensiles/outils de travail :

Les outils doivent être nettoyés après chaque utilisation. Pour ce faire, le mieux est d'utiliser de l'eau froide et de la paille de fer de ménage. Il est également recommandé de passer à la flamme les outils non inflammables après utilisation dans les ruchers.

Les brosses à abeilles doivent également être nettoyées après chaque utilisation.

Celles en matière synthétique sont plus faciles à nettoyer, le mieux étant de les laver chez soi sous l'eau chaude ou dans le lave-vaisselle.

Les ustensiles qui ne supportent pas la flamme doivent être nettoyés périodiquement et désinfectés à l'aide d'un [désinfectant recommandé](#) par le SSA et le CRA.

Matériel personnel de protection :

La combinaison d'apiculteur et le voile doivent être lavés régulièrement (au moins vers la fin de la saison). Vous pouvez laver la plupart des vêtements de travail dans la machine à laver, à hautes températures. La partie sommitale de la tenue de protection devrait être amovible pour la laver (à la machine ou à la main). La tenue de protection doit être renouvelée régulièrement.

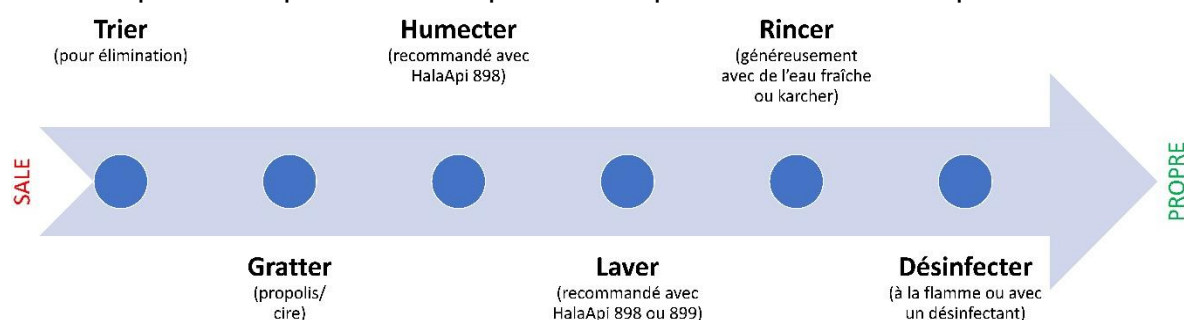
Les gants en cuir protègent très bien les mains mais sont difficiles à laver. Pour tout de même travailler de manière hygiénique, vous pouvez enfiler des gants jetables par-dessus les gants en cuir. Comme alternative, vous pouvez aussi enfiler deux paires de gants jetables (2 couches). Les gants jetables doivent être détruits après chaque utilisation.

Propreté/ordre dans les ruchers et le local de stockage :

Les cadres non utilisés dans les ruchers doivent être stockés hermétiquement pour qu'ils ne soient pas la cause de maladies et d'épidémies. Les trous de vol de colonies mortes ou de ruches vides doivent être fermés hermétiquement. Le vieux matériel, les résidus de fonte des rayons et les abeilles mortes sont à éliminer de préférence dans un emballage étanche aux abeilles avec les ordures ménagères. Ruchers, ruches et locaux de stockage doivent être nettoyés régulièrement. Après un nettoyage en profondeur (grattage parfait), les ruches doivent être désinfectées au brûleur à gaz.

Les ruches ou parties de ruches qui ne supportent pas la flamme peuvent être nettoyées avec un [désinfectant recommandé](#).

L'hygiène est également très importante lorsque l'on reprend des ruchers et/ou du matériel apicole. La procédure ci-après doit impérativement être respectée.



Au sein du rucher suisse, des ruches individuellement amovibles pour les nettoyer sont indispensables.